



Surendettement et contestation de décision

Par **valye**, le **16/09/2014** à **15:24**

Bonjour,

J ai fait un dossier de surendettement pour une dette de loyer qui à été jugé recevable par la banque de France, puis mon ancien propriétaire à contester leur décisions, nous sommes donc passés devant le juge qui à alors à son tour jugé recevable pour mon dossier puis mon ex propriétaire à à nouveau contesté cette décision nous sommes donc passés encore une fois devant ce même juge, du moins moi car mon ex proprio avait apparemment prévenu de son absence, pour redire les mêmes choses encore et encore..... j attends prochainement la décision du juge .

Alors voilà ma question . COMBIEN de fois mon ex proprio va t il avoir droit de contester ????? cela fait déjà 2 fois....

Parceque là par exemple si il gagne c est moi qui va faire appel, puis lui puis moi ... enfin j ai peur que cela dur trèèèès longtemps comme ca !!!!! Merci par avance.

Par **maude**, le **16/09/2014** à **23:56**

Bonjour,

le juge ne va pas faire durer votre affaire trop longtemps car il doit juger dans un délai raisonnable. Si votre ex proprio retarde la procédure abusivement, il pourra être sanctionné.

Bien à vous